

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, qu'une séance extraordinaire du conseil sera tenue au centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska situé au 257-1 rue de Monseigneur-Courchene, Nicolet, Québec, J3T 2C1, ce 11^e jour du mois de janvier 2023, à 19h00. L'ordre du jour est le suivant :

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1 Ouverture de la session;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. AFFAIRES COURANTES

- 2.1 Avis de motion afin d'adopter le Règlement numéro 2023-XX modifiant le Règlement 2020-06 concernant la compétence de la MRC de Nicolet-Yamaska dans le domaine du transport collectif sur son territoire;
- 2.2 Dépôt du premier projet du Règlement numéro 2023-XX modifiant le Règlement 2020-06 concernant la compétence de la MRC de Nicolet-Yamaska dans le domaine du transport collectif sur son territoire;
- 2.3 Avis de motion afin d'adopter le Règlement numéro 2023-XX prévoyant les modalités de retrait et d'assujettissement à la compétence concernant le transport adapté de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- 2.4 Dépôt du premier projet du Règlement numéro 2023-XX prévoyant les modalités de retrait et d'assujettissement à la compétence concernant le transport adapté de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- 2.5 Autorisation de signature d'une convention d'aide financière pour la mise à jour du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), étapes 4 à 7;

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Donné à Nicolet, ce 21 décembre 2022.



Michel Côté, Ph.D.
Directeur général et
Greffier-trésorier